



Association Ma Zone Contrôlée

L'association a pour objet via le site internet <http://www.ma-zone-controlee.com>, informer afin de favoriser l'échange entre les salariés des industries à risques (*Nucléaire-Chimique-Pétrochimique*) pour améliorer la sécurité des interventions, la sûreté des installations, pour le respect des générations futures et celui de l'environnement.



Objet :

Courrier de relance de demande de droit à la représentation de l'Association « Ma Zone Contrôlée » à la prochaine Commission Locale d'Information, qui va résulter de la fusion de la CLI Cadarache et de la CLI ITER.

Association « Ma Zone Contrôlée » enregistrée sous le n° W262002380 le 05 Juin 2013 à la Sous-préfecture de Nyons (26).

Donzère le 15/07/2014

Monsieur le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône

Nous vous relançons suite à notre courrier du 10/04/2014 resté sans réponse à ce jour.

L'association Ma Zone Contrôlée, regroupe des travailleurs sous traitants et intérimaires du nucléaire, de différents corps de métiers de différentes entreprises, qui œuvrent dans les industries à risques, comme le nucléaire. L'association Ma Zone Contrôlée vous sollicite en la personne de son secrétaire Monsieur Reynaud Gilles domicilié N°40 Basse Bourgade à Donzère 26290.

Le monde du travail a évolué depuis les années 80, y compris dans le secteur de l'énergie nucléaire, en ce sens les Entreprises «donneuses d'ordre», pour ce qui nous concerne les Exploitants d'installations nucléaires « CEA – ITER », sous-traitent une partie de plus en plus grande de leurs activités. Aujourd'hui, on peut estimer à 80% le nombre de salariés d'entreprises extérieures participant à la construction, l'assistance à exploitation, la maintenance et la déconstruction des INB.

De ce fait, nous estimons que notre association est l'organisation la plus représentative des travailleurs du nucléaire, la plus concernée par les risques liés à l'activité de l'industrie nucléaire et donc par la Sûreté des INB, la santé et la sécurité des populations environnantes, le respect de l'environnement et celui des générations futures.

Nous sommes nous-mêmes, administrateurs de notre association, adhérents ou pas, de diverses organisations syndicales.

Nos adhérents ne sont pas représentés dans les CLI, car les organisations syndicales qui y siègent, sont issues des élections professionnelles des salariés des donneurs d'ordres.

Les syndicats ne sont pas représentatifs, voire ont des intérêts divergents, de ceux des travailleurs sous-traitants et intérimaires, qui œuvrent sur les chantiers de construction, d'entretien, de décontamination, de démantèlement, mis en œuvre par les grands groupes industriels de l'atome.

Notre association porte les intérêts des travailleurs sous-traitants et intérimaires, pour qu'ils soient traités avec dignité et que les organisations du travail respectent leurs droits en matière de: santé, conditions de travail, environnement social (emplois, hébergement, rémunérations, loisirs), sûreté, sécurité et environnement.

Ces salariés, qui en plus de la culture de sûreté, ont bien souvent une culture de chantier sont globalement dans des situations de travail et de vie bien plus précaires que les salariés des entreprises des divers donneurs d'ordre : il en résulte le fait qu'ils soient très faiblement syndiqués. Néanmoins, certains d'entre nous sont syndiqués et notre Association est soutenue par des syndicats de différentes Organisations Syndicales. A remarquer que l'association MZC est parrainée par Mme SENE Monique Vice-présidente du Comité Scientifique de l'ANCCLI.

Notre association (MZC), construite à partir d'un site internet <http://www.mazone-controlee.com/> permet à ces salariés d'échanger et de soumettre des axes d'améliorations pour la sécurité et la sûreté des installations où nous intervenons, et pour leurs conditions de travail et de vie.

C'est à ce titre, M. le Président, que notre association sollicite de votre haute bienveillance d'intégrer la Commission Locale d'Information, résultat de l'intégration de la CLI ITER dans la CLI de Cadarache. Nous savons qu'à l'occasion de cette fusion, le territoire concerné étant étendu, la représentation est potentiellement augmentée par rapport à celle existante à ce jour pour la CLI de Cadarache qui fait référence. Le nombre de représentants du collège « des élus » augmentant, ceux « des associations de défense de l'environnement », « des personnes qualifiées et représentants du monde économique » et « des organisations syndicales représentatives et des salariés » peut en faire de même, dans la limite des règles définies. A noter que, dès la création de la CLI ITER, la représentation des salariés a fait place aux salariés de l'Organisation ITER, hors Organisations Syndicales.

Les CLI sont des instances de vigilance citoyenne indépendantes et pluralistes, nous pensons que notre association doit pouvoir y représenter les travailleurs sous-traitants du nucléaire, qui représentent une part importante du salariat.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, M. le Président nos plus cordiales salutations,

Le secrétaire de l'Association MZC
Monsieur Reynaud Gilles